



# Plan Local d'Urbanisme

5 Plan de zonage

## A - Zones urbaines

- UA Zone centrale
- UC Zone péri-centrale
- UH Zone avec emprise au sol limitée
- UL Zone destinée aux équipements de proximité et au logement adapté

## B - Zones à urbaniser

- AUF Zone urbanisable sous conditions et destinée aux activités artisanales
- AU Zone non ouverte à l'urbanisation, destinée principalement à l'habitat
- AUC Zone ouverte à l'urbanisation, destinée à l'habitat

## C - Zones agricoles

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole inconstructible (motifs paysagers)

## D - Zones naturelles et forestières

- N Zone naturelle
- Nco Zone naturelle concernée par un corridor écologique

## E - Autres indications

- Bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination
  - Projet d'autoroute A45 : bande déclarée d'utilité publique
  - Emplacement réservé
  - Marge de recul minimum pour les nouvelles constructions et l'extension des bâtiments existants par rapport à l'axe de la route départementale
  - Portes d'agglomération sur routes départementales
- En dehors des portes d'agglomération, la création de nouveaux accès privés est limitée sur les routes départementales

- Orientations d'aménagement et de programmation
- Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique : zones humides
- Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique : ripsylves
- Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique : autres

Fond de plan utilisé : Plan Cadastral Informatisé (2017)